



Demande d'info Conditionnelle parentale

Par **Lau1992**, le **20/02/2019** à **00:09**

Bonjour,rrnrJ'aurai besoin de vos conseils.rnrnJe suis enceinte de 8 mois et mon copain (nous ne sommes pas mariés) a été incarcéré pour une période de 24 mois il sort en février 2020.rn1) Il envisage de faire une demande de conditionnelle parentale et on se demandait s'il était possible de la faire avant la naissance du bébé ou faut-il obligatoirement que le bébé soit déjà né ?rn2)Etant donné qu'une conditionnelle parentale est sensée permettre au détenu de participer et aider à la vie de famille, est ce que le fait qu'il sorte afin afin de m'aider durant ma grossesse et jouer son rôle de bon père de famille est une bonne raison de demander une conditionnelle parentale ?rn3) A quoi sert la reconnaissance anticipée ? Permettra-t'elle au bébé d'être reconnu par son père et de porter son nom ? sachant que le papa ne sera pas présent lors de larndéclaration de naissance. Est-ce que la reconnaissance permet au papa de ne pas être présent lors de la déclaration de naissance ?rnMerci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **20/02/2019** à **07:34**

Bonjour,rrnrJe ne comprends pas pourquoi toutes ces questions ? Son avocat ne peut pas y répondre ? c'est son boulot et il est payé pour ça, non ?rnPour quel motif votre compagnon est incarcéré ?rnEst-ce que sa peine de prison est totale ou y a-t'il aussi une part de sursis qui est ajoutée ?rnA-t'il d'autres sanctions pénales qui ont été fixées par les juges ?rnBref, on en sait trop peu pour être certain de vous répondre correctement d'où il faut demander à son avocat qui, lui, connaît le dossier à fond.rnrnEn attendant, rien n'interdit à votre compagnon de faire une reconnaissance anticipée de votre enfant, il la fera par courrier adressé à la mairie de naissance.

Par **jodelariege**, le **20/02/2019** à **09:15**

bnjourrn<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-hors-detention-10040/la-liberation-conditionnelle-11994.html>non y parle bien d'une "participation essentielle à la vie de leur famille" est ce que s'occuper d'un bébé juste né est quelque chose d'essentiel dans la famille? ou est ce qu'une mère saura bien s'en occuper sans le père? Le Juge d'application des peines appréciera la situation....